

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 24 octobre 2019  
CO 134 DE

Page 1/2

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 94

Présents : 65

Votants : 74

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Anne DE ZAN, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROFREY, Daniel BERTOCCHI, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Odile FAIVRE, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : François PERRIN (Vice-Président) à Françoise WEBER, Yves DECOTE (Vice-Président) à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Rémy VIENNET à René BERNARD, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Thierry GUINCHARD à Pierre GUINCHARD, Jacques FAIVRE à Claude ROMANET (Vice-Président), Jean-Jacques DE VETTOR à Dominique BONNET (Vice-Président), Marie-Madeleine SOUDAGNE à Jacky REVERCHON, soit 9 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Charles VALLET, Jean-Marie BAILLY, Frédéric LAMBERT, Raphaël GAGNEUR, Hubert MOTTET, Laurent MENETRIER

Etaient absents : André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Serge DAYET, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Mathieu GERARD, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Madame Laetitia DOS SANTOS.

Convocation faite le : 16 octobre 2019

**Objet : Marché public pour la gestion des Maisons de service au public (MSAP).**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura exerce la compétence « création et gestion de maisons de services au public (MSAP) et la définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

Il existe à ce jour sur le territoire deux MSAP : une à Salins déjà communautaire (créée par l'ex-communauté de communes du Pays de Salins), une autre communale à Arbois transférée à la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Une antenne de la MSAP d'Arbois a ouvert ses portes à Poligny le 21 octobre 2019. Le conseil communautaire, par sa délibération CO – 058 – DE du 10 avril 2018, avait acté l'ouverture d'une MSAP à Poligny mais faute de labellisation MSAP par l'Etat, une réorganisation des moyens a permis de démarrer de proposer un service sur Poligny à raison de 3 jours/semaine.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 24 octobre 2019  
CO 134 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Marché public pour la gestion des Maisons de service au public (MSAP).**

La politique de mise en œuvre des MSAP est actuellement en pleine évolution. La circulaire du Premier Ministre du 1<sup>er</sup> juillet 2019 prévoit en effet de les faire évoluer en Maisons France Services avec une charte nationale d'engagement renouvelée et un bouquet de services à proposer plus étoffé.

L'ambition est d'améliorer l'offre et la qualité des services rendus aujourd'hui dans les Maisons de services au public (MSAP) et d'étendre la couverture géographique de ces maisons de proximité avec l'objectif affiché d'au moins une maison France Services par canton.

Les MSAP du Cœur du Jura auront peu d'effort à fournir pour obtenir la nouvelle labellisation Maisons France Services dans la mesure où elles répondaient déjà grandement aux exigences formulées dans la circulaire.

Concernant le financement des MSAP, la communauté de communes attribuait chaque année, via une convention d'objectifs et de moyens, une subvention à l'association Agate Paysages en charge de la gestion des MSAP.

Au vu des moyens désormais dédiés pour le fonctionnement de 3 sites, il s'avère nécessaire de passer un marché public de services.

Il est proposé de lancer un marché réservé aux structures d'insertion par l'activité économique au titre de l'article 36-II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics qui permet de réserver des marchés pour les structures d'insertion par l'activité économique : « *Des marchés publics ou des lots d'un marché public autres que ceux de défense ou de sécurité peuvent être réservés à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés* » (article L2113-13 du code de la commande publique).

Vu l'avis favorable de la commission Services à la Population du 3 septembre 2019 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / VALIDE le lancement d'un marché réservé pour la gestion des MSAP de la communauté de communes ;

2 / VALIDE le cahier des clauses particulières relatif au dit-marché ;

3 / AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour de dessus  
Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCONY

